



Retour sur le congrès du SAF des 10 et 11 novembre 2023 à LILLE

## **MAÎTRES DE L'INTELLIGENCE ?** VOYAGE ENTRE INTELLIGENCES COLLECTIVE ET ARTIFICIELLE

Au cours de ce congrès, auquel participaient plus de 380 personnes, avocats et avocates venant de toute la France mais aussi responsables associatifs et syndicaux, personnalités et élus, les débats nous ont permis de constater que le déploiement des technologies du numérique se fait sans aucune réflexion alors qu'elles ont un impact considérable sur l'organisation sociale et redessine un nouveau monde, déploiement impulsé par des logiques étrangères au progrès humain : la logique comptable, la logique sécuritaire et la perspective de profits en sont les seuls moteurs, sans égard à la mise en péril de l'idéal d'égalité et de liberté.

Dans ce contexte, le Syndicat des avocats de France s'inquiète de voir une volonté de contraction de l'État en tant que pourvoyeur de services publics, avec la dématérialisation à marche forcée, sans égard à ce que la partie de la population la plus fragile et vulnérable soit mise au bord de la route, et le recours aux algorithmes, au fonctionnement occulte, pour les prises de décision.

Le SAF s'inquiète également d'une extension de l'État en tant qu'appareil de contrôle, de surveillance et de répression, avec entre autres le développement tous azimuts de fichiers de sécurité, le recours à la reconnaissance faciale et aux systèmes de captations d'images, sons, mouvements et autres données personnelles (vidéosurveillance, drones, caméras mobiles, etc.) dont le traitement automatisé algorithmique suivra, ou encore le développement d'une véritable industrie de production d'amendes forfaitaires.

Ce constat est d'autant plus inquiétant que les garanties censées contrebalancer les atteintes aux droits des individus sont la plupart du temps des leurres : si la puissance publique impose l'extraction de données personnelles, c'est plus pour permettre aux acteurs privés, notamment dans le domaine de la sécurité, de développer leur commerce lucratif de logiciels que pour protéger les droits des personnes.

Le Syndicat des avocats de France réaffirme que le déploiement des technologies doit se faire avec intelligence et dans le respect des droits humains, appelant notamment à un débat public sur le déploiement de l'intelligence artificielle, afin de déterminer en commun la place qu'on entend lui donner, de mesurer les risques de transfert du pouvoir décisionnel à la machine, de perte des compétences humaines, d'atteinte à la vie privée et de discriminations, et de mettre en place des moyens pour s'en prémunir.

Au terme de ce congrès, les membres du Syndicat des avocats de France ont adopté dix motions proposées par les commissions sociale, étrangers, famille, mineurs, numérique, droit international, environnement et santé, hospitalisation sans consentement et logement.

Chacune de ces prises de position traduit l'inquiétude grandissante des avocats et avocates,

face aux atteintes toujours plus nombreuses aux droits fondamentaux des citoyens et citoyennes, ainsi qu'à leur défense, mais aussi leur détermination à lutter contre ces dérives.

Vous trouverez en suivant les liens, le rapport moral de la Présidente et les motions adoptées :

- Rapport moral de la Présidente Claire DUJARDIN, <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-Moral-Congres-2023-Lille-VD4.pdf>
- Motion de la commission numérique 1 « Le déploiement des technologies numériques doit se faire avec intelligence et dans le respect des droits humains » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-numerique-1.pdf>
- Motion de la commission sociale « Privatisation de l'État au service du patronat et criminalisation des travailleurs dans l'entreprise et dans la rue » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-sociale.pdf>
- Motion de la commission numérique 2 « Les cabinets d'avocats et le numérique », <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-numerique-2.pdf>
- Motion de la commission mineurs « L'intérêt supérieur de l'enfant, une considération primordiale » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-mineurs.pdf>
- Motion de la commission logement « Garantir l'effectivité du droit au logement et lutter contre l'habitat indigne » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-logement.pdf>
- Motion de la commission droit international « Motion internationale » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-droit-internationale.pdf>
- Motion de la commission environnement « Lutter pour un droit de l'environnement effectif », <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-environnement.pdf>
- Motion de la commission hospitalisation sans consentement, <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-Hospitalisation-sans-consentement.pdf>
- Motion de la commission étrangers « Un autre accueil est possible » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-etrangers.pdf>
- Motion de la commission famille « Une justice familiale toujours plus maltraitée » <https://lesaf.org/wp-content/uploads/2023/11/Motion-de-la-commission-famille.pdf>

Le Congrès a également renouvelé le Conseil syndical qui a élu un nouveau bureau :

Judith KRIVINE, SAF Paris, Présidente  
Léa TALRICH, SAF Marseille, secrétaire générale  
Julie BROCA, SAF Toulouse, trésorière  
Régine BARTHELEMY, SAF Montpellier  
Stéphane MAUGENDRE , SAF Bobigny  
Florence DOLE, SAF Strasbourg  
Juan PROSPER, SAF Paris  
Fleur POLLONO, SAF Nantes  
Claire DUJARDIN, SAF Toulouse

Enfin, le syndicat adresse de très vifs remerciements à la section Lilloise du SAF pour cette remarquable organisation, son accueil chaleureux, son énergie et sa bonne humeur.